Visadaj 2026-1133

EXERCICE 2026

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 13 octobre 2026

DÉLIBÉRATION n°CFVU/2026-007

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 13 octobre 2026 en séance plénière, en distanciel, sur convocation du Président de l'université, adressée le 9 octobre 2026.

Point de l'ordre du jour :

Pédagogie
1. **Continuité pédagogique**
2. **Motion**

———————-

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

1. Continuité pédagogique

Exposé de la décision :

Consécutivement aux mouvements étudiants des précédentes semaines et aux blocages des différents sites de l'Université de Tours entraînant la suspension de certains cours, la commission a été invitée à examiner et à approuver la proposition de cadrage dans l'organisation de la continuité pédagogique. Il est précisé que cette organisation peut prendre effet dès le vote de la présente délibération et prendra fin lorsque les cours pourront reprendre normalement.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation des propositions d'organisation de continuité pédagogique pour le premier semestre de l'année universitaire 2026-2027.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la commission :	**40**	**DÉCOMPTE DE VOIX**	
Nombre de membres en exercice :	**31**	Abstentions :	5
Quorum :	**16**	Votants :	21
Membres présents :	18	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés :	3	**Votes exprimés :**	16
Total des membres présents et représentés :	**21**	**Majorité requise :**	9
		Pour :	**16**
		Contre :	0

Pièce jointe : cadrage continuité pédagogique

2. Motion

Exposé de la décision :

La commission a été invitée à examiner et à approuver la motion présentée par la présidente de la commission, dans un contexte de mobilisation étudiante et des personnels de l'université.
Le texte de ce document est modifié en séance à la suite des remarques des participants. Il est joint à la présente délibération.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation de la motion.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la commission :	**40**	**DÉCOMPTE DE VOIX**	
Nombre de membres en exercice :	**31**	Abstentions :	0
Quorum :	**16**	Votants :	22
Membres présents :	19	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés :	3	**Votes exprimés :**	22
Total des membres présents et représentés :	**22**	**Majorité requise :**	12
		Pour :	**22**
		Contre :	0

Pièce jointe : motion de la CFVU

Fait à Tours, le 14 octobre 2026,

Le Président du Conseil Académique

Daniel Alquier
le 14/10/2026 09:13:52 +02:00



Daniel ALQUIER

PRINCIPES DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

OBJECTIF :

Permettre aux composantes de la souplesse dans la mise en œuvre de la continuité pédagogique en étant au plus près des réalités et spécificités des formations et faciliter des organisations différentes selon les départements ou les formations si nécessaire.

PROPOSITION PRINCIPALE :

Fixer un cadre général à l'intérieur duquel les composantes devront inscrire leurs modalités de mise en œuvre de la continuité pédagogique en cas de maintien des blocages.

CADRAGE GÉNÉRAL :

Il est autorisé de décider du basculement à distance des enseignements, avec possibilité de suivi d'assiduité et d'évaluation des contenus.

La délocalisation peut être envisagée par la direction des composantes, en privilégiant les groupes de formation continue et les cours concernés par des concours ou des obligations règlementaires pour la délivrance des diplômes

Si le cours ne peut se tenir ni à distance, ni en étant délocalisé, il est obligatoire de prévoir le maintien d'une forme de lien pédagogique.

La mise en œuvre du cadre peut intervenir dans les composantes dès le lendemain de cette CFVU. Il s'agit d'une possibilité pour les formations qui le peuvent ou le souhaitent mais pas d'une obligation.

Les composantes devront transmettre à la CFVU un récapitulatif des choix faits par leurs équipes et votés par leurs conseils pour une présentation générale aux administrateurs lors du CA du 2 novembre.

PRINCIPES :

Les directrices et directeurs de composantes mettront tout en œuvre pour le respect des principes suivants :

- Assurer l'égalité de traitement des étudiants
- Assurer la coordination des équipes pédagogiques
- Tenir compte de la précarité numérique de certaines et certains étudiants
- Avoir une vigilance particulière pour accompagner les publics les plus fragiles dans le passage au distanciel comme dans le maintien du lien pédagogique : étudiants étrangers, étudiants d'échanges, primo-arrivants par exemple
- Tenir compte de la situation spécifique des publics inscrits en formation continue et en apprentissage : justifier de l'assiduité en cours, justifier de la tenue des cours, etc.

Une vigilance particulière devra être portée aux formations relevant de deux composantes différentes.

Il est rappelé que l'évaluation sur des contenus dispensés pendant les blocages de sites et avant la CFVU exceptionnelle n'est pas possible et que les heures non reportées pendant cette période préalable à la CFVU seront bien conservées dans le logiciel d'emploi du temps ADE.

Ces principes s'appliqueront jusqu'à la reprise des cours en présentiel ou dans le cas où les blocages perdureraient, seront rediscutés lors de la prochaine CFVU le 12 novembre prochain.

MOTION DE LA CFVU EXCEPTIONNELLE DU 13 OCTOBRE 2026

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université de Tours s'est réunie exceptionnellement le 13 octobre 2026 dans le contexte de la mobilisation des étudiantes et des étudiants, des lycéennes et lycéens ainsi que de certains personnels de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

La CFVU assure son soutien à un mouvement appelant à offrir à la jeunesse des conditions d'études dignes et leur permettant de construire leur avenir.

La CFVU alerte également sur les conséquences de la sous-dotation structurelle de l'Université de Tours, qui fragilise durablement ses capacités à remplir ses missions de service public, à accueillir l'ensemble des étudiantes et étudiants dans de bonnes conditions et à les accompagner tout au long de leur parcours universitaire. **La CFVU demande que les moyens humains et financiers alloués à l'établissement soient à la hauteur de ses missions pédagogiques.**

Elle tient à rappeler qu'elle condamne fermement toutes les formes de violence, physique comme verbale, et que l'université est et doit rester un lieu où chacune et chacun peut étudier, enseigner et travailler dans un cadre respectueux et sécurisé.

Elle souhaite enfin exprimer à nouveau son attachement à sa tradition humaniste d'accueil et d'ouverture aux étudiantes et étudiants du monde entier.

Elle appelle de ses vœux une réouverture des sites pour permettre la reprise des activités pédagogiques, administratives, scientifiques, culturelles et sociales qui sont le cœur de la mission de l'université. Elle souhaite que l'université puisse rester un espace de dialogue et de débats, que ne soit pas fait obstacle à la liberté fondamentale de manifester et invite donc l'ensemble des équipes pédagogiques, quelles que soient les modalités de poursuite des activités pédagogiques choisies, à autoriser les absences lorsque des manifestations nationales sont organisées. Elle incite également les équipes pédagogiques à éviter, dans toute la mesure du possible, d'organiser des évaluations sur ces créneaux.